

Sans doute le service de transfert d'argent le moins cher !
Plus d'information dans nos agences

BOA Express TRANSFERT D'ARGENT RAPIDE ET SÉCURISÉ

BANK OF AFRICA
Groupe BMCE BANK

Spécial LE MEDIUM

www.lemedium.info

Hebdomadaire d'Informations #
Société - Politique - Economie - Développement - Culture

N°0426 du 17 au 21 Décembre 2020- Prix : 250 F CFA

PETROLEGATE / RAPPORT D'AUDIT / OBSERVATIONS :

**Des recommandations sans fondement
légal, incongrues, inappropriées,
irréalistes et fantaisistes,
selon les mis
en cause**

P.4&5

AUDIT

COMMERCE INTERNATIONAL : Un Nouvel accord qui défend les P.3 intérêts des ACP



Prof Robert Dussey, Négociateur en chef

POLITIQUE : Que la leçon serve ! P.3



Mme Kafui Brigitte Adjamagbo-Johnson

ECONOMIE/CONSOMMATION : Hausse de 0,5% du niveau général des prix à la P.2 consommation en Novembre



Feuille de haricot, la plus forte hausse (+30,8%)

EmploiTogo.com
Des annonces, des offres d'emploi,
une banque de Cvs, des formations.
Journalemploi.com Tel 22 20 05 53

PRÊT Spécial Fêtes
TAUX 0%

Vos cadeaux sont en route...
DU 1^{er} DÉCEMBRE 2020 AU 31 JANVIER 2021
Durée : Maximum 6 mois
Possibilité de payer par anticipation

CORIS BANK INTERNATIONAL
La Banque Autrement
https://togo.coris.bank

Météo du jour
Matin:
Ciel dégagé
24°C
Après-midi:
Ciel dégagé
33°C

EDITO

De la liberté absolue de conscience

Il y a un adage qui dit que : "L'homme naît libre, c'est la société qui le corrompt".

S'il est vrai que l'Homme vit dans un milieu appelé Société comme le poisson vit et évolue dans l'eau, n'est-il pas important de s'interroger sur la notion de liberté et surtout celle de la liberté de conscience ? L'Homme avant d'agir et de réagir dans certaines situations ne devrait-il pas mesurer sa liberté et surtout questionner cette liberté ?

Si pour Antoine RIVAROLI, dit le Comte de Rivarol, dans 'Discours sur l'homme intellectuel et moral', "la liberté, pour l'homme, consiste à faire ce qu'il veut dans ce qu'il peut, comme sa raison consiste à ne pas vouloir tout ce qu'il peut", la liberté signifie selon le dictionnaire Larousse, la situation de quelqu'un qui se détermine en dehors de toute pression extérieure ou de tout préjugé. Le Larousse va plus loin en parlant d'avoir sa liberté de pensée.

Il est dit et écrit, bien plus clamé haut et fort que le Togo est un Etat laïc. Avons-nous cherché à savoir ce que c'est que la Laïcité ? Quels sont les piliers de cette Laïcité dont nous nous prévalons ?

Précisons que la liberté de conscience, dont il est question dans cet éditorial, constitue l'un des trois piliers sur lesquels repose la laïcité. Par le principe de la liberté de conscience, la laïcité vise à donner les moyens à l'homme d'acquiescer une totale lucidité et une pleine responsabilité de ses pensées et de ses actes dans le respect des lois et des règles de la vie en communauté.

Chacun est donc libre de croire ou de ne pas croire, de choisir et de vivre ses convictions, religieuse, athée, agnostique, d'en changer ou d'y être totalement indifférent.

Si donc la liberté de conscience est un point très important dans le concept de la Laïcité, on ne saurait occulter ce qu'est la conscience elle-même.

Pour Henri BERGSON, dans 'L'Evolution créatrice', "la conscience est un trait d'union entre ce qui a été et ce qui sera, un point jeté entre le passé et l'avenir... La conscience correspond exactement à la puissance du choix dont l'être vivant dispose". Et à Simone de BEAUVOIR d'y ajouter dans 'L'Invitée' que "Chacun expérimente sa propre conscience comme un absolu..."

Crédo TETTEH

ECONOMIE/CONSOMMATION :

Hausse de 0,5% du niveau général des prix à la consommation en Novembre

Selon l'INSEED, cette hausse est principalement due à l'augmentation des indices des fonctions de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" (+1,0%) ; "Communication" (+0,8%) ; "Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles" (+0,4%) ; "Enseignement" (+1,6%) ; "Biens et services divers" (+0,3%) et "Santé" (+0,1%). La hausse de l'indice global est cependant atténuée par le recul des indices des fonctions de consommation "Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer" (-0,3%) ; "Transports" (-0,1%) et "Tabac et stupéfiants" (-0,8%).

Par Koudjoukabalo

En effet, la hausse de l'indice des fonctions de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" est soutenue par la progression des indices des postes suivants : "Légumes frais en feuilles" (+9,1%) ; "Autres matières grasses" (+18,3%) ; "Autres produits frais de mer ou de fleuve" (+7,4%) ; "Tubercules et plantain" (+3,5%) ; "Céréales non transformées" (+0,9%) ; "Agrumes" (+7,0%) ; "Légumes frais en fruits ou racine" (+2,2%) ; "Légumes secs et oléagineux" (+1,3%) ; "Poissons frais" (+4,7%) et "Huiles" (+1,9%).

L'indice du poste "Communication téléphonique" qui a vu son niveau croître de 0,9% en novembre 2020 a impacté à la hausse l'indice de la fonction de consommation "Communication". Pour la fonction de consommation "Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles", son indice est tiré à la hausse (+0,4%) par la variation de prix du poste "Combustibles solides et autres" (+4,8%).

A la faveur de la rentrée sco-



Feuille de haricot, la plus forte hausse (+30,8%)

laire et académique 2020-2021 effective depuis le 02 novembre 2020, l'indice de la fonction de consommation "Enseignement" s'accroît de 1,6%, tiré par les hausses respectives enregistrées pour les indices des postes "Enseignement pré-élémentaire et primaire" (+3,8%) et "Enseignement secondaire" (+0,6%). La variation observée pour l'indice de la fonction de consommation "Biens et services divers" est le fait du poste "Autres services n.c.a." (+2,4%). Les augmentations respectives des indices des postes "Services médicaux et dentaires" (+0,8%) et "Médicaments traditionnels" (+1,3%) ont soufflé à la hausse l'indice de la fonction de consommation "Santé" ;

Les postes ayant contribué à la baisse des indices de prix de la fonction de consommation "Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer" "Transports" et "Tabac et stupéfiants" sont : "Autres ustensiles de ménage" (-0,3%) ; "Entretien et réparations de véhicules particuliers" (-0,8%) ; "Autres services relatifs aux véhicules personnels" (-1,6%) ; "Carburants et lubrifiants" (-0,1%) ; "Transport aérien de passagers" (-2,9%) ; "Pièces détachées et accessoires" (-0,2%) ; "Tabac et stupéfiants" (-1,5%) et "Vin et boissons fer-

mentées" (-1,0%).

Les plus fortes hausses

L'augmentation du niveau des indices observée en novembre 2020 est le fait du renchérissement des variétés suivantes : "Feuille de haricot" (+30,8%) ; "Adémè" (+24,4%) ; "Gboman" (+13,9%) ; "Choux vert" (+4,7%) ; "Noix de palme (Décou)" (+20,2%) ; "Crabes

frais (aglinvi moumou)" (+10,1%) ; "Crevettes fraîches (Bolou moumou)" (+1,6%) ; "Ighame" (+4,7%) ; "Manioc frais (Agbéli)" (+3,1%) ; "Mil en grains crus vendu au petit bol" (+10,9%) ; "Riz local longs grains vendu au petit bol" (+6,6%) ; "Sorgho en gains crus vendu au petit bol" (+2,3%) ; "Maïs séché en grains crus vendu au grand bol" (+0,9%) ; "Mandarine" (+39,8%) ; "Citrons" (+21,0%) ; "Oranges locales" (+0,2%) ; "Tomates rondes (Pomme)" (+15,4%) ; "Carottes" (+9,1%) ; "Oignon frais rond" (+1,1%) ; "Haricots rouges secs" (+7,6%) ; "Chinchard frais (Akpala moumou)" (+2,3%) ; "Huile de palme traditionnelle (Zomi)" (+2,8%) ; "Huile végétale" (+1,6%) ; "Bois de chauffe" (+4,8%) ; "Charbon de bois" (+4,8%) ; "Appel Heure creuse" (+10,6%) ; "Appel Operateur 1" (+3,0%) ; et

Suite à la page 6

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

jusqu'à
-40%
sur le
DÉDOUANEMENT
de vos **VÉHICULES**
& **MARCHANDISES***

* Marchandises sous douane en souffrance

jusqu'au 24 décembre 2020

Office Togolais des Recettes - OTR 8201 +228 90 99 41 01 FEDERER POUR BATIR www.otr.tg

TOGOSTARTUP.COM

Nous aidons les entrepreneurs à vendre ou à transmettre leurs entreprises à d'autres entrepreneurs. Vous allez prendre votre retraite, voyager, vendre votre fonds de commerce, nous sommes là pour vous trouver des repreneurs fiables.

Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24

EMPLOITOGO.COM

PUBLIER VOS OFFRES D'EMPLOI ET RECRUTER LE MEILLEUR CANDIDAT SUR EMPLOITOGO.COM

PRIX D'UNE ANNONCE : 10 000 FCFA

Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24

Paiement par tmoney ou flooz

info@sogesti.net

EMPLOIENPOCHE.COM

PUBLIER VOS APPELS D'OFFRES, VOS MARCHES PUBLICS -INSCRIPTION COMME PRESTATAIRE

PRIX D'UNE ANNONCE : 10 000 FCFA

Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24

Paiement par tmoney ou flooz

info@sogesti.net

SOGESTI REVENDEUR DES LOGICIELS SAGE

Nos consultants certifiés SAGE mettront leur expérience et leur savoir-faire à votre service pour vous accompagner dans tous vos projets. Du commercial, au consultant en passant par votre chef de projet dédié, vos interlocuteurs clés assurent l'installation, le paramétrage personnalisé, la formation, le support technique ainsi que la maintenance de votre système de gestion Sage.

Sage compta monoposte à partir 600 000 FCFA

sage gescom à partir de 600 000FCFA

sage paie rh à partir de 800 000 FCFA

Pour les installations et formations, merci de nous contacter:

NOUS JOINDRE SOGESTI GROUP

139 RUE VANLARE FACE CSTT

Whatsapp : 91 06 88 07 - 96 12 04 24

info@sogesti.net



Récapissé

N°0062/12/05/99/0465/29/10/12/HAAC

Adresse :

893, rue 19 Saint Joseph

01 BP : 450 Lomé

Tél : +228 91538081

Courriel : lemedium2013@yahoo.fr

Maison de la Presse, Casier N° 78

N°RCCM : TG-LCM 2015A6516

NIF : 1000480972

N°CFE : 7966PP2015/2015

Directeur de la Publication :

CRÉDO ADJÉ K. TETTEH

Directeur de la Rédaction :

Ali SAMBA

Rédaction :

Crédo TETTEH

Ali SAMBA

Infographie : JPB

Crédit Photos: KEKERE Razak

Impression : SDR

Tirage : 2.500 exemplaires

Distribution: Dodo Abalo (90 97 52 56)

POLITIQUE : Que la leçon serve !

C'est avec un certain soulagement que les Togolais ont appris la mise en liberté de dame Kafui Adjamagbo et de son compère de malheur Djossou Gérard. Pas plus tard que quelques jours, des voix se sont encore élevées pour les voir regagner leur foyer en ces temps de fêtes de fin d'année assez particulière. Nous n'allons pas nous substituer à la Justice togolaise. Elle a jugé que la secrétaire générale de la CDPA et coordinatrice de la Dynamique Mgr Kpodzro (DMK) devrait être mise sous contrôle judiciaire. Mais la décision de la liberté provisoire est à saluer.

Au-delà de cette libération, c'est la leçon à tirer pour dame Adjamagbo qui nous intéresse. Pas plus tard qu'en début de semaine, nous nous émouvons de sa situation, oubliée de tous ses amis de l'opposition qui ne se sont contentés que de la supporter du bout de lèvres. Elle ne méritait pas ce sort, elle qui est toujours au-devant pour un oui ou un non porté par l'opposition. La voir si seule porter le fardeau et faire face à cette épreuve, a fendu le cœur de bon nombre de Togolais. Même ceux qui ne la portaient pas dans leur cœur



Mme Kafui Brigitte Adjamagbo-Johnson

ont eu pitié d'elle et ont souhaité une issue plus heureuse.

Maintenant qu'elle a rejoint son domicile, il va falloir à dame Adjamagbo un temps de réflexion sur son combat politique et surtout sur ceux avec qui elle chemine. On sait que dans le marigot politique, il n'y a aucune pitié qui tienne. Mais tout de même, il faut un brin d'humanisme, du moins de compassion pour une camarade de lutte qui est dans de beaux draps. Il faut qu'elle se concentre sur son parti et mène les combats qui vaillent qu'on les mène. De toutes les expériences de regroupement ou de ralliement qu'elle et son parti ont connu depuis une trentaine

d'années, c'est toujours elle qui a été la perdante ou "le dindon de la farce".

Aujourd'hui où l'ANC s'est résolument calfeutrée et ne veut plus sentir les autres formations politiques, au moment où le principal intéressé des actions de la DMK est en villégiature quelque part dans le monde, à l'heure où les membres de la DMK optent pour des stratégies sans résultats, il est temps pour dame Adjamagbo de se poser les bonnes questions.

Quand son mentor, Léopold Gnininvi a compris qu'avec certains, il ne peut continuer de berner les Togolais, il est passé à autre chose. Dame

Adjamagbo devrait en prendre de la graine.

La prison n'est pas un lieu à souhaiter à son prochain, même à son pire ennemi. On est tous conscient que l'activité politique comporte des risques. Mais il faut se rendre à l'évidence que si le peuple ne vous suit pas ou ne veut pas de vous, il n'y a pas à forcer.

L'épée de Damoclès qui plane au-dessus de sa tête de la voir derrière les barreaux existe. On ne montre pas à un vieux singe comment faire la grimace. Cependant, s'il y a un conseil que nous pouvons nous permettre de lui adresser, c'est qu'elle prenne suffisamment de recul et qu'elle fasse le bilan de ses "featuring" avec les autres leaders de l'opposition.

Si la balance penche de son côté, alors qu'elle continue d'être au-devant des actions de ces "gens-là" qui n'ont pas hésité à se réjouir de son malheur.

Dans le cas contraire, une bonne dose de sagesse l'inspirera pour prendre les décisions idoines pour elle, dame Adjamagbo et son parti, la CDPA, qui n'est que l'ombre de lui-même depuis belle lurette. Tel le griot, nous avons dit...

ALI SAMBA

COMMERCE INTERNATIONAL :

Un Nouvel accord qui défend les intérêts des ACP

Les négociations post-Cotonou qui avaient commencé en septembre 2018 viennent de s'achever après une prorogation de 6 mois. Les négociateurs du groupe ACP dont le ministre Robert Dussey, négociateur en chef, sont parvenus à trouver un accord au bout de deux ans, un bon compromis, un nouvel accord qui défend les intérêts des pays ACP assure-t-on. Les négociateurs se sont entendus sur l'essentiel afin de rassurer les populations des 79 pays ACP et des 27 pays européens.

Par Koudjoukabalo

Selon Robert Dussey, toutes les visions ont été prises en compte dans l'accord qui sera signé dans six à neuf mois. " L'accord de Cotonou tenait en un bloc et concernait tous les pays ACP et ceux de l'UE. Aujourd'hui, la spécificité du nouvel accord est d'être un socle commun aux trois entités ACP.



Prof Robert Dussey, Négociateur en chef

Au-delà, il existe un protocole pour chaque groupe qui le représente dans ses particularités. Comme celui de Cotonou, cet accord a une durée de vie de vingt ans ", fait savoir le chef de la diplomatie togolaise.

Des clauses sont prévues pour une révision tous les cinq ans. Chaque partie peut cependant saisir l'autre - s'il est nécessaire - pour discuter avant la fin de cette

période. L'accord de Cotonou a lui-même été révisé plusieurs fois. De plus, il est reconnu par ces protocoles différenciés, que dans un bloc de 79 pays les problèmes des Africains sont différents de ceux des Caraïbes et du Pacifique. Chaque région a donc défini ses priorités et ses spécificités et en a discuté avec les partenaires européens.

Sur les craintes d'un désagrè-

gement du groupe ACP, Robert Dussey rassure et croit plutôt que les distinctions faites facilitent les échanges. " On faisait tout auparavant au nom " des ACP ", ce qui suffisait à lancer une discussion. À présent que l'accent est mis sur chaque bloc, l'Afrique, par le biais du mécanisme ACP ou de la Commission de l'Union africaine, dispose d'outils pour négocier directement avec l'UE ", fait remarquer Robert Dussey.

Nous connaissons ainsi précisément le portefeuille mis à notre disposition. L'accord facilite bien la coopération et les engagements entre chaque groupe et l'UE. Les parties, groupes ou zones peuvent présenter les priorités qui sont les leurs et c'est beaucoup plus simple de parler avec nos amis européens.

Que gagne l'Afrique dans ce partenariat ?

Evoquant le titre 4 du nouvel accord qui porte précisément sur

Suite à la page 7

Zozo

COOPÉRATION : COMPÉTENCES REQUISES



Le Togo est l'un des pays africains les plus pro-actifs en matière de maintien de la paix. Ses soldats, ses policiers, ses médecins et ses infirmiers participent à de nombreuses opérations de maintien de la paix, au Mali et au Darfour, notamment.

Le pays s'est d'ailleurs doté d'un Centre d'entraînement aux opérations de maintien de la paix (CEOMP), situé à Adidogomé (banlieue ouest de Lomé). C'est là que sont formés les futurs Casques bleus.

L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) vient d'achever sur place une session à l'attention de 45 formateurs dans les métiers de la police et de la santé. Ils devront à leur tour renforcer les compétences des futures recrues.

Damehame Yark, le ministre de la Sécurité, a rappelé la nécessité de disposer de personnels bien formés pour être opérationnels sur des terrains d'opérations complexes.

Source : @Republicoftogo.com

COOPÉRATION : LES FAT MIEUX ÉQUIPÉES POUR PRÉVENIR LE TERRORISME



Dans le cadre de l'opération Koundjoaré destinée à lutter contre le banditisme, la criminalité transfrontalière et le terrorisme au nord du Togo, la Coopération française a offert 57 motos aux Forces armées togolaises (FAT) 'La France veut témoigner son soutien aux actions entreprises par le Togo dans la lutte contre les groupes armés terroristes', a déclaré l'ambassadrice de France à Lomé, Jocelyne Caballero. Pour la diplomate, 'le dispositif de Koundjoaré mérite d'être salué y compris tout le travail de coordination qui est accompli en lien avec les responsables militaires des pays voisins'.

Face à la menace qui vient du Sahel l'action militaire doit être coordonnée à l'échelle régionale. Le général Dadja Maganawe, nouveau chef d'état-major de de l'armée, a salué le nouvel appui de la France et les actions dynamiques au Togo des conseillers techniques français.

Source : @Republicoftogo.com

PETROLEGATE /RAPPORT D'AUDIT /OBSERVATIONS : Des recommandations sans fondement légal, incongrues, inappropriées, irréalistes et fantaisistes, selon les mis en cause

S'il est une balade des gens heureux actuellement, c'est bien celle qui consiste à s'humilier pour apprendre, surtout lorsqu'on ne sait pas. Un célèbre philosophe n'avait-il pas dit " Tout ce que je sais c'est que je ne sais rien " ?

Conscients nous autres que nous ne savons rien du secteur pétrolier, c'est avec plaisir et l'expression d'une quête que nous nous délectons des observations de FRANCIS SOSSAH ADJAKLY, FABRICE AFFATSAWO ADJAKLY ET KOFFI ONONH-NOFOUMI KONDO COMLAN sur le rapport provisoire de la mission de contrôle et de réconciliation des données de la chaîne d'approvisionnement en produits pétroliers au Togo.

Si ce rapport du 23 octobre 2020 a suscité des vagues, et à dessein, les observations fournies par les mis en cause, nous permettent et permettront à l'opinion d'avoir une toute autre compréhension du sujet.

Le cocktail savamment préparé et servi en octobre dernier se laissera-t-il facilement boire si on sait que des observations ont été faites au rapport d'audit en question, un rapport présenté comme un arrêt de justice ?

Pour cette parution, nous faisons le choix d'aborder les aspects de l'analyse des périodes de pricing, de l'absence de mention des périodes de pricing sur les factures de 2014, du déplacement des périodes de pricing, de l'abonnement PLATT's, du rapprochement des quantités commandées et facturées, du rapprochement des quantités livrées aux marketers avec les quantités facturées par les traders et de la structure des prix.

Par Crédo TETTEH

De l'analyse des périodes de pricing (page 23, paragraphe 4.1.7)

Pricing unique

Les auditeurs ont estimé que " la latitude n'est pas donnée au fournisseur d'utiliser un pricing unique pour les deux lots " mais que " un pricing unique a été utilisé " dans certains contrats (n° 4, 5, 6, 22, 23 et avenant 1 du contrat 10). Cette analyse est inexacte de l'avis des mis en cause Adjakly Francis Sossah, Adjakly Fabrice Affatsawo et Kondo Comlan Koffi Ononh-Nofoumi :

- Les contrats n°4, 5 et 6 stipulent que " les produits seront livrés (...) en un ou deux lots ", que " Dans le cadre de cet appel d'offre les livraisons se feront en deux lots ", et que " l'acheteur enverra au fournisseur (...) les quantités de produits du premier et celles du deuxième lot " (article 2). A la lecture de ces clauses il ressort que c'est au CSFPPP, et non au fournisseur, que le contrat donne la latitude de choisir entre un ou deux lots. L'application d'un ou de deux pricing est donc la conséquence des choix du CSFPPP et non d'une volonté unilatérale des fournisseurs imposée à l'Etat.

- Les contrats 22 et 23 stipulent que " L'acheteur et le fournisseur détermineront d'un commun accord le choix d'un pricing unique ou de deux pricing " (article 13.2). L'utilisation d'un pricing unique n'est donc pas contraire aux dispositions du contrat.

- L'avenant n°1 du contrat n°10 ne porte que sur un **lot unique** donc la critique des auditeurs n'est pas pertinente, les parties ne pouvant faire autrement qu'appliquer un pricing unique.

De l'absence de mention des périodes de pricing sur les factures de 2014

Les auditeurs ont relevé que les périodes de pricing ne figurent pas sur les factures établies en 2014. Pour les sieurs Adjakly et Kondo Comlan, " Les auditeurs ont omis de relever qu'en 2014, à la suite de la défaillance de l'attributaire du contrat n°CR/008/APP/C8/2014 du 6 mars 2014 (la société SARPD-OIL) le CSFPPP a dû effectuer, entre mai et juillet 2014, des achats en urgence auprès d'autres fournisseurs pour éviter une rupture d'approvisionnement. Les achats de produits ainsi réalisés en 2014 ont été fait de gré à gré sur la base d'un prix fixe connu dès la signature des contrats d'achat "spot", et non sur la base d'une moyenne de cours futurs, ce qui explique l'absence de mention des périodes de pricing courant 2014 " ont-ils relevé.

Pour mémoire, poursuivent-ils " il n'est pas sans intérêt de rappeler que cette opération s'est soldée par un gain significatif pour l'Etat puisqu'elle a généré des revenus éva-



PETROLEGATE /RAPPORT D'AUDIT /OBSERVATIONS :
Des recommandations sans fondement légal, incongrues, inappropriées, irréalistes et fantaisistes, selon les mis en cause

Suite de la page 4

rées ne correspondent pas aux quantités effectivement livrées, autrement dit que les quantités mentionnées sur les factures sont fausses. Ce raisonnement, dont nous avons cherché en vain à comprendre les ressorts logiques, est tout simplement absurde, car pour constater une surfacturation il faut nécessairement comparer les quantités **facturées** avec les quantités **effectivement livrées**, et non avec les quantités "commandées". Or en l'espèce les auditeurs font totalement abstraction des livraisons effectives dans leur raisonnement pour ne tenir compte que des quantités commandées.

" Appliquer le raisonnement des auditeurs reviendrait à dire que si, par exemple, l'Etat commande 100 de produits, que le fournisseur livre 105, que la STSL stocke 105, que les marketers paient 105, et que les fournisseurs encaissent pour 105...il y a surfacturation pour 5 ! " concluent-ils à ce stade

" **Au vu des difficultés de compréhension et d'analyse rencontrées par les auditeurs**, cadres de l'inspection générale des finances **dont on aurait pu croire que les compétences étaient la raison de leur nomination** pour conduire la mission d'audit, nous ne pouvons qu'approuver la recommandation n°21 invitant le Ministre du commerce à investir dans un système informatique de suivi en temps réel du processus d'approvisionnement " ont soulevé les nommés Adjakly et Kondo Comlan. " Un tel système aurait le mérite de permettre aux futures missions d'audit d'éviter des erreurs grossières lors de leurs missions de contrôle et de réconciliation des données. En attendant qu'un tel système voit le jour, le suivi en temps réel peut être réalisé - et est réalisé dans la pratique par le CSFPPP - à partir des documents fournis aux auditeurs dans le cadre de leur mission " analysent-ils avec conviction.

De ce fait, **la recommandation n°22** exigeant le remboursement par M. Francis S. ADJAKLY et de M. Koffi O. KONDO COMLAN de la somme de 46.801.092.878 francs CFA correspondant à des écarts putatifs est **sans fondement**.

Du rapprochement des quantités livrées aux marketers avec les quantités facturées par les traders (page 34, paragraphe 4.1.8.3)

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, les mauvaises méthodes adoptées par les auditeurs ont conduit à des résultats erronés et, comme pour les rapprochements précédents, à la constatation d'écarts qui en réalité n'existent pas.

Pour effectuer les rapprochements, les auditeurs ont converti les tonnes métriques (TM) livrées par les fournisseurs, en litres sur la base du taux de conversion utilisé par la douane pour le calcul des taxes dues à l'Etat. Or ces taux de conversion sont propres à la douane et ne correspondent pas nécessairement à la réalité des quantités mesurées par la STSL dans ses cuves

Pour connaître les quantités mesurées par la STSL dans ses cuves lors de la livraison des produits par les fournisseurs, il faut se référer aux reconnaissances en réservoir réception établies par la STSL lorsqu'elle reçoit les produits livrés par les fournisseurs dans ses cuves (réservoirs).

Quant aux quantités livrées aux marketers, elles sont attestées par la STSL par l'établissement d'une reconnaissance en réservoir cession.

C'est la comparaison de ces deux documents sur une période de temps pertinente qui permet de faire correctement le rapprochement entre les quantités livrées par les fournisseurs et les quantités livrées aux marketers.

" **Il est regrettable que la partialité des auditeurs les conduise systématiquement à conclure à l'existence de circuits parallèles ou de surfacturations, au lieu d'approfondir leurs recherches et de solliciter les explications auprès des membres du CSFPPP** ", se désolent les mis en cause.

" En l'état des vérifications faites par le CSFPPP, il n'existe ni commande parallèle de la part des acteurs de la chaîne d'importation, ni surfacturation des produits pétroliers ", ont-ils estimé.

De la Structure des prix (page 36, paragraphe 4.2) Surestaries



La recommandation n°27 est sans fondement (et redondante avec la recommandation n°12 ; voir développements supra " Situation des surestaries et des coûts logistiques ").

Différentiel d'importation

Les produits pétroliers sont achetés et payés en USD. Or le taux de change du dollar varie quotidiennement, par conséquent le coût en CFA pour l'Etat varie.

Pour l'établissement d'une structure de prix, le taux de conversion utilisé est un taux unique (" Dollar de règlement ") qui ne correspond pas aux différents taux appliqués par la BCEAO lorsqu'elle effectue les virements en faveur des traders.

Pour que la structure de prix reflète fidèlement le coût réel des produits, une régularisation a posteriori est nécessaire. C'est le rôle de la ligne n°3 " Différentiel d'importation " dans la structure de prix. Ces différentiels sont tantôt positifs, tantôt négatifs, selon les fluctuations du cours du dollar.

Ainsi dit et compris, " il est donc inexact de dire, comme le font les auditeurs, que les différentiels d'importation " alourdissent " le prix de vente à la pompe. Par ailleurs, si ces différentiels n'étaient pas intégrés dans la structure de prix, ils seraient nécessairement imputés (en positif ou en négatif) sur la marge bénéficiaire des marketers ".

Enfin, les différentiels d'importation étant liés aux variations du dollar, il n'y a aucune mesure que le président du CSFPPP puisse prendre pour " encadrer " ces variations.

La recommandation n°28 invitant le Ministre du commerce à encadrer la variation des différentiels d'importation est **inappropriée et irréaliste**.

Des Produits exceptionnels

Les conclusions des auditeurs concernant les sommes qualifiées de " produits exceptionnels " font totalement abstraction du mécanisme de subvention du prix à la pompe par l'Etat.

Les " produits exceptionnels " relevés par les auditeurs sont constitués par la différence entre le prix réel et le prix à la pompe. Les auditeurs raisonnent comme si cette différence était toujours positive. Or il n'en est rien : le prix à la pompe est parfois inférieur au prix réel. Dans ce cas, c'est la Douane qui supporte la différence, et donc qui supporte la charge de la subvention ainsi accordée par l'Etat sur le prix à la pompe.

Puisque l'Etat subventionne par l'intermédiaire de la Douane, il est logique et cohérent que ce soit la Douane qui reçoive le différentiel lorsque celui-ci est positif. En toute hypothèse, il s'agit là d'un arbitrage politique.

La recommandation n°29 invitant le Ministre du commerce à reverser au Trésor Public les produits exceptionnels est **fantaisiste**.

Du Différentiel entre le dollar de règlement et le dollar de paiement

Ici, les mis en cause regrettent " que **les auditeurs n'aient pas pu appréhender les subtilités techniques des structures de prix** notamment celles liées au taux du dollar. Les affirmations contenues dans le rapport, notamment sur les notions de dollar de règlement et de dollar de paiement, dénotent des lacunes dans la compréhension par les auditeurs du marché pétrolier et du marché de change du dollar".

Les auditeurs ont comparé le taux du dollar tel qu'il figure **lemedium2013@yahoo.fr**

re sur les structures de prix (dollar de règlement), au cours du dollar tel qu'il est indiqué sur les ordres de virement lors du paiement des factures des fournisseurs. Ils ont naturellement constaté une différence et ont conclu à l'existence d'une " marge provenant de l'activité de l'approvisionnement et de la vente des produits pétroliers ".

Avant toute chose, précisent-ils, il faut différencier le dollar de règlement de la structure des prix du dollar de paiement de la BCEAO. Le premier est une donnée estimative tandis que le second est une donnée réelle.

" En outre, comme indiqué plus haut, nous pensons que lorsqu'il s'agit de réclamer des paiements aux uns et aux autres, le calcul se doit d'être précis. Il convient donc de le faire facture par facture, paiement par paiement, structure par structure. L'utilisation d'une moyenne pour des éléments qui existent provoque des aberrations mathématiques. C'est la raison pour laquelle tous les auditeurs qui ont précédemment travaillé sur le secteur pétrolier togolais (ACCI et KPMG pour les audits des plus ou moins-values, Arthur Andersen pour l'audit de la caisse de stabilisation) se sont abstenus d'utiliser de telles méthodes " observent-ils.

A cet effet, ont-ils précisé, ont été communiqué à la mission :

- **L'ensemble des structures de prix à la pompe de 2011 à 2020,**

- **Les ordres de paiement de 2013 à 2020 qui incluent les factures et les récapitulatifs.**

Pour aider la mission sur un plan méthodologique, nous donnons l'exemple suivant pour illustrer la manière dont elle aurait dû procéder.

Exemple :

- Le 05 mars 2018, le CSFPPP a payé les factures du 21 février 2018 et du 26 février 2018.

- Pour les factures dont la date de chargement est le 21/02/2018, la structure des prix applicable était celle du 30/01/2018. Le taux de dollar de cette structure était de 560 FCFA.

- Pour les factures dont la date de chargement est le 26/02/2018, la structure des prix applicable était celle du 27/02/2018. Le taux de dollar de cette structure était de 534 FCFA.

- Pour le paiement de ces factures, le taux de dollar provisoire de la BCEAO était de 535,75 et le taux de dollar définitif après régularisation par la BCEAO 558,38.

Le calcul s'effectue comme suit :

MONTANT FACTURES TRADER USD	TAUX USD SPPP 30/01/2018 ET 27/02/2018	TAUX REEL PAIEMENT BCEAO	DIFFERENCE TAUX SPPP/TAUX REEL PAIEMENT (USD)	DIFFERENTIEL EN FCFA
2 936 679,91	560,00	558,38	1,62	4 757 421,45
583 479,27	560,00	558,38	1,62	945 236,42
3 966 259,20	534,00	558,38	-24,38	-96 697 399,30
245 424,68	534,00	558,38	-24,38	-5 983 453,70
1 309 612,32	534,00	558,38	-24,38	-31 928 348,36
1 839,52	534,00	558,38	-24,38	-44 847,60
			PERTES SUR PAIEMENT	-128 951 391,08

" En conclusion, en l'état actuel des vérifications faites, le CSFPPP n'estime pas devoir rembourser un quelconque montant. Par ailleurs, nous précisons que les pertes sur paiement sont incluses dans le différentiel d'importation qui se traduit chez les marketers par une note de débit complémentaire. Dans le cas inverse, cela se traduit par une note de crédit complémentaire au profit des marketers " affirment les doctes qui invitent " la mission à reprendre ses calculs ".

En toute hypothèse les sommes provenant des calculs des auditeurs ne nous ont pas personnellement bénéficié

La recommandation n°30 exigeant de Messieurs Francis S. ADJAKLY et Koffi O. KONDO COMLAN le remboursement du produit exceptionnel provenant des différentiels d'importation évalués à hauteur de 39.381.455.329 francs CFA est sans fondement légal. A toute fin utile, pour les besoins de la compréhension, si remboursement, il devait y avoir, il ne pourrait être qu'en faveur des marketers.

A suivre...

ECONOMIE/CONSOMMATION :**Hausse de 0,5% du niveau général des prix à la consommation en Novembre**

Suite de la page 2

"Frais annuel de scolarité jardin d'enfants ou maternelle privée" (+5,7%) ; "Frais annuel de scolarité dans une école primaire privée" (+3,7%) ; "Répétition de cours aux élèves du primaire" (+1,6%) ; "Répétition de cours aux élèves du secondaire, premier cycle" (+2,8%) ; "Frais annuel de scolarité au premier cycle dans une école secondaire" (+0,7%) ; "Frais annuel de scolarité au premier cycle dans une école secondaire privée (CEG)" (+0,5%) ; "Frais de mouture de maïs" (+3,7%) ; "Consultation d'un gynécologue obstétricien" (+2,6%) et "Herbe Zangara pour paludisme" (+6,6%).

Les plus fortes baisses

Les prix ayant enregistré une baisse se rapportent entre autres aux variétés : "Bassine" (-0,8%) ; "Seau en plastique" (-0,4%) ; "Lavage auto chez un particulier" (-4,8%) ; "Vidanges et graissage d'une voiture" (-1,5%) ; "Leçon de conduite automobile (Code et conduite)" (-2,2%) ; "Essence super de rue" (-1,0%) ; "Essence mélange de rue" (-0,9%) ; "Transport transfrontalier de passagers et de bagages par avion vers un pays africain" (-5,3%) ;

"Bougie pour automobile" (-0,3%) ; "Cola fraîche" (-6,8%) ; "Vin de palme" (-1,3%) et "Tchoukoutou local artisanal" (-0,4%).

Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a enregistré une hausse de 0,2% sur le plan national. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice hors énergie, hors produits frais) a également progressé de 0,1%. Les produits frais, énergétiques et Hors Energie et produits frais ont renchéri respectivement de 2,2% ; 0,8% et 0,1%. Les prix des produits " locaux" ont progressé de 0,9% tandis que ceux des produits importés ont décliné de 0,1%.

Du point de vue de la classification sectorielle, la hausse du niveau général des prix est due à celle des prix des produits des secteurs primaire (+2,2%), secondaire (+0,2%) et tertiaire (+0,4%). Pour ce qui est de la durabilité, la hausse observée provient de l'augmentation des prix des produits " non-durables " (+0,9%) et des " services " (+0,4%) atténuée par le ralentissement des prix des produits " durables " (-0,2%).

Evolution trimestrielle

Le niveau général des prix en

novembre 2020 s'est accru de 0,2% comparativement à la situation d'août 2020 (évolution trimestrielle). Cette évolution est la résultante d'une part, de la progression des prix des produits des fonctions de consommation "Restaurants et Hôtels" (+1,9%), "Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles" (+1,5%), "Biens et services divers" (+1,0%), "Enseignement" (+2,0%), "Articles d'habillement et chaussures" (+0,4%), "Communication" (+0,4%) et "Tabac et stupéfiants" (+2,0%) et d'autre part, au recul des prix des produits des fonctions de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" (-1,2%) et "Santé" (-0,1%).

Du point de vue des nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la hausse du niveau général des prix en variation trimestrielle est à mettre à l'actif de l'augmentation des prix des produits " Hors Energie et Produits frais " (+1,1%) atténuée par les prix des " Produits frais" (-2,1%).

Au regard de la provenance, cette variation trimestrielle s'explique par l'augmentation des prix des produits locaux (+0,4%) et importés (+0,2%). Cette haus-

se du niveau général des prix en évolution trimestrielle est essentiellement induite, du point de vue de la durabilité, par la progression des prix des " Services " (+0,8%) et des produits " Durable " (+1,0%).

Les variations respectives des prix des produits des secteurs secondaire (+0,9%) et tertiaire (+0,8%) amorties par les prix des produits du secteur primaire (-2,2%) ont contribué à la hausse trimestrielle du niveau général des prix.

Evolution annuelle

En glissement annuel (par rapport à novembre 2019), le niveau général des prix a progressé de 2,3% conséquemment à la hausse des prix des fonctions de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" (+6,3%) ; "Restaurants et Hôtels" (+2,5%) ; "Articles d'habillement et chaussures" (+1,8%) ; "Biens et services divers" (+3,0%) ; "Tabac et stupéfiants" (+6,7%) ; "Enseignement" (+2,4%) ; "Communication" (+0,3%) ; "Santé" (+0,3%) et "Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer" (+0,3%). Seule la fonction de consommation "Transports" (-

6,7%) a enregistré une diminution. Quant aux nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la hausse constatée en glissement annuel, est la résultante de l'augmentation des prix des "Produits frais" (+8,4%) et des produits " Hors Energie et Produits frais " (+2,5%) ralentie par la baisse des prix des produits de l'"Energie" (-10,5%).

Au regard de la provenance, cette évolution annuelle s'explique essentiellement par la hausse des prix des produits " locaux " (+4,2%).

Quant à la durabilité, la progression du niveau général des prix sur le plan national a été influencée par l'accroissement de prix des produits " Non durables " (+3,4%) et des "Services" (+1,9%).

En ce qui concerne les secteurs de production, la hausse annuelle du niveau général des prix découle de l'augmentation des prix des produits des secteurs " primaire " (+10,9%), " secondaire " (+0,8%) et " tertiaire " (+1,9%). Le taux d'inflation de novembre 2020, calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois au niveau national, s'est établi à 1,5%.



-40%

DÉDOUANEMENT de vos VÉHICULES & MARCHANDISES*

#CQFS

Un taux de dépréciation de **25%** est appliqué sur les véhicules dont la date d'entrée aux magasins et aires de dédouanement est comprise entre le **1^{er} Janvier** et le **24 décembre 2020.**





Office Togolais des Recettes - OTR

ECONOMIE/ AGRICULTURE : (SUITE & FIN)

65,7 Milliards FCFA au Budget 2021

Dans sa politique générale, le gouvernement a indiqué que l'agriculture est un pilier de l'économie togolaise et le principal employeur. Malheureusement, le secteur ne nourrit pas suffisamment les acteurs qui s'y trouvent. Le gouvernement veut rendre ce secteur rémunérateur et attractif.

Lancé en 2014 par le chef de l'Etat et financé à plus de 50% par le Fonds international de développement agricole (Fida), le coût du PNPER est de 19,2 milliards de francs CFA. 160 promoteurs ont déjà été financés à hauteur de 1,1 milliard. Le projet est mis en œuvre pour faciliter la création et le renforcement de 1 800 Micros et petites entreprises rurales (MPER) dont 1 100 primo MPER et 200 coopératives financées et installées ; renforcer les capacités de 500 MPER déjà établies ; créer 9 300 emplois directs en milieu rural dont 1 600 auto-emplois ; créer ou consolider 5 800 autres emplois ; former et accompagner 40 000 jeunes, etc.

Le PNPER a permis de créer six (06) centres nationaux qui assurent la formation des jeunes promoteurs de MPER en amont et en aval de la production agricole. Initialement, le projet devait prendre fin le 30 décembre 2020. Mais ses résultats probants ont aiguillonné les autorités à le prolonger d'une année.

Il faut dire que depuis toujours et plus encore ces dernières années, l'agriculture s'impose

comme le secteur qui emploie la majorité des Togolais actifs (65%) et contribue à créer de la richesse (40% du PIB).

Pour mieux tirer profit des avantages qu'elle offre, les pouvoirs publics ont sorti de leur sac FertiTogo, une plateforme digitale interactive d'aide à la décision pour une fertilisation raisonnée des cultures. Aujourd'hui, 33% de terres cultivables au Togo ont été cartographiées, un pas de plus vers la garantie de l'autosuffisance alimentaire à travers une meilleure connaissance des sols.

Près de 02 millions d'hectares de terres ont été analysées dans le cadre de l'élaboration de la carte de fertilité des sols. C'est un dispositif qui dote le pays d'un outil de planification pour accroître considérablement la productivité agricole. Il permet aux agriculteurs de connaître les caractéristiques de leur sol afin de mieux les orienter à adapter le type de culture ainsi que les engrais appropriés.

Sur la superficie examinée, représentant 55% de l'espace agricole national, 1,2 million d'hectares ont été cartographiés, soit 33,18% de terres. L'initiative a été amorcée en 2016 et démarrée effectivement en 2017 dans les 05 régions. Elle rapproche le Togo de l'autosuffisance alimentaire en adoptant un nouveau modèle de développement agricole. A échéance, elle améliorera les rendements et la productivité des cultures végétales et réalisera par zone, une carte des cultures.

Agri-PME, autre solution innovante au service des agriculteurs

Chaque année, le Togo octroie une subvention de 02 milliards pour l'acquisition d'engrais.

Pour assurer une gestion fluide de ces fonds, il a mis en marche Agri-PME qui a révolutionné la distribution des subventions en faisant du téléphone mobile des agriculteurs, un porte-monnaie électronique. Le dispositif permet de s'assurer que les sommes ont été remises aux agriculteurs ciblés ; de disposer de statistiques fiables en temps réel sur les quantités d'engrais distribuées dans le pays.

Au cours de la campagne 2018-2019, 160 000 agriculteurs vulnérables ont été subventionnés via le système, contre 66 186 en 2017. Le niveau de la subvention a été porté à 4 000 francs CFA par sac de 50 kg d'engrais, contre 3 000 francs en 2016-2017. En début d'année 2020, 270 000 bénéficiaires ont été touchés. D'ici 2030, les pouvoirs publics mettront en place une plateforme de services agricoles pour identifier 4 000 000 d'agriculteurs vulnérables.

Pour les 05 années à venir, le pays rendra plus attractif le secteur en promouvant les produits locaux et bio, modernisera les routes et pistes rurales pour faciliter l'écoulement des produits. Le chef de l'Etat a promis d'améliorer les revenus des travailleurs ; poursuivre les investissements ciblés notamment dans le Mifa dont la



mise en œuvre sera étendue aux nouvelles filières porteuses ; réduire les coûts et la disponibilité des engrais à travers la production locale d'engrais et la promotion d'une industrie locale d'engrais biologique ; installer 1 000 entreprises de mécanisation agricole ; créer des agropoles ainsi que 400 Zones d'aménagements agricoles planifiées (Zaap) comportant des retenues d'eau à raison d'une Zaap par canton, etc.

La politique de mise en place des agropoles (10 au total) sera poursuivie pour créer de la richesse, créer des emplois et résorber la pauvreté. Le pays concentrera la production sur des cultures à haute valeur ajoutée. Dans la filière du coton, l'ambition est d'atteindre au moins 200 000 tonnes d'ici 2022 et 100 000 tonnes pour le sésame. Un regard attentif sera porté sur la transformation, le conditionnement, le traitement sur le marché pour générer des revenus pour les petits producteurs.

Le Togo s'appuiera sur ses atouts naturels comme le port autonome de Lomé et concentrera les investissements sur la construction et/ou réhabilitation des infrastructures. Il mettra à disposition du secteur des infrastructures adéquates et modernes, etc.



Zozo COOPÉRATION : SITUATION SANITAIRE SOUS CONTRÔLE

Le chef de la diplomatie togolaise, Robert Dussey, a participé mardi à une conférence en ligne organisée par Mashav, l'Agence de coopération israélienne, le ministère des Finances israélien et celui de l'Economie.

De nombreux intervenants se sont relayés pour évoquer les évolutions internationales face à la pandémie et l'aide humanitaire en ces temps de crise sanitaire.

Parmi les personnalités invitées, le ministre des Affaires étrangères du Népal, le vice-président Moyen-Orient et Afrique du Nord de la Banque mondiale, la directrice du Mashav et le directeur régional du World Food Program. M. Dussey est revenu sur les conséquences de l'épidémie pour son pays. La situation sanitaire est sous contrôle avec 3.266 cas positifs au Covid depuis mars 2020 et 66 décès. Si sur le plan médical le contexte est rassurant, les conséquences économiques et sociales du virus sont plus inquiétantes, a-t-il souligné. S'agissant de l'arrivée du vaccin au Togo, M. Dussey a évoqué 3 mois. Il s'est félicité de l'adhésion de son pays au programme COVAX.

Ce dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT) est une nouvelle collaboration mondiale novatrice visant à faciliter la mise au point et la production de produits de diagnostic, de traitements et de vaccins contre la COVID-19 et à en assurer un accès équitable (...)

Source : @Republicoftogo.com

SOCIÉTÉ : LA MÉTÉO DOPE-T-ELLE L'ÉPIDÉMIE ?



L'harmattan est-il de nature à accélérer la propagation du Covid-19 ? Les experts s'interrogent.

'Personne ne sait comment se comporte le virus avec les conditions météo actuelles. On sait que l'harmattan favorise la méningite. On est-il de même pour le Coronavirus ?', se demande le Pr Didier Ékouévi, président du Conseil scientifique.

L'harmattan est un vent du nord-est, très chaud le jour, plus froid la nuit, très sec et le plus souvent chargé de poussière. C'est un alizé continental présent notamment dans le nord du Togo.

Source : @Republicoftogo.com

SOCIÉTÉ : SOLIDARITÉ EN PÉRIODE DE FÊTES

La communauté chinoise est mobilisée à l'approche de Noël. Elle a remis mercredi des vivres à l'Agence nationale de solidarité (ANS) pour les envoyer aux foyers défavorisés et particulièrement aux enfants.

'La crise sanitaire a certes compliqué les choses, mais ce n'est pas pour autant que les enfants démunis doivent être oubliés à l'approche des périodes de fêtes', a confié Hongwei Jiang, vice-président de l'association des ressortissants chinois du Togo.

Chaque année, les Chinois vivant dans le pays et très actifs dans le secteur commercial, offrent des produits alimentaires et des jouets aux enfants défavorisés.

Source : @Republicoftogo.com

COMMERCE INTERNATIONAL :

Un Nouvel accord qui défend les intérêts des ACP

Suite de la page 3

le développement économique durable et inclusif, le groupe Afrique dit être conscient que le continent africain est important par sa démographie et par ses dimensions et que les Africains ne pourront prendre leur destin en main que s'ils s'intègrent dans le monde, ce qui demande forcément des partenaires. " Sur le plan mondial, la Chine est l'un de nos principaux partenaires.

Pour avoir un bon partenariat avec elle nous devrions être conscients en tant qu'Africains de ce que nous voulons y faire et des enjeux mondiaux qui sont les nôtres ", affirme-t-on.

Pour le camp africain, le problème n'est pas seulement d'avoir des partenariats entre l'Union africaine et l'UE, la Chine ou d'autres puissances encore. C'est d'être conscients des enjeux, de définir les priorités et de discuter pour permettre à l'Afrique aussi un jour de faire l'histoire mondiale à son tour. "

Tout au long de ces négociations, nous avons été animés par le nouveau leadership africain, ce nouvel élan et cette ambition du continent africain pour prendre en main son destin " confie Robert Dussey qui ajoute que par cette négociation, ils voulaient permettre aux populations africaines d'en ressortir grandies et qu'elles puissent se prendre en charge.

Les négociations du post-Cotonou conclus, l'accord sera progressivement paraphé à partir de janvier 2021. On signale que la partie européenne a besoin de près de six mois pour faire ses procédures internes. La signature de l'accord est prévue entre l'été et la fin de l'année 2021.

Comme dans le précédent, l'accord porte en son sein des valeurs partagées avec l'UE comme la démocratie, le respect et la promotion des droits de l'homme, le respect de l'environnement.

**LE SMARTPHONE
IDÉAL POUR NOËL**

OFFREZ-VOUS LE F1 MAX 4G

1 Téléphone
+
4Go offerts

=

39 900 F CFA

- Android 10 (Go Edition)
- 8Mpx Dual Camera + Dual front Camera 2Mpx avec IA pour Selfie
- Processeur puissant quadri-cœur 1.3 Ghz
- Mémoire 8Gb, Lecteur Micro SD jusqu'à 32 Gb
- 4G Wifi Hotspot Wifi, BT A-GPS
- Batterie 4000 mAh
- Ecran 5,7" 18:9 IPS
- Lecteur d'empreinte digitale

Promo du 1er au 31 Décembre 2020. Volume de 4Go valable 07 jours.

@togocom.tg @togocom.tg

Service Client : 888 | 119
7 jours/7 de 7h à 21h

togocom.tg



VIVEZ LA MAGIE DE NOËL !



Offrez vous **La fibre** Togocom

à **10 000 FCFA**



~~25 000 FCFA~~

Installation
en **moins de**
10 jours



TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

Promo valable du 9 décembre 2020 au 8 janvier 2021.

@togocom.tg

@togocom_tg

Service Client : 888 | 119
7 jours/7 de 7h à 21h

togocom.tg

togocel.tg

togotelecom.tg